

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

3s. 9d., payable invariablement d'avance.
On ne s'abonne pas pour moins de six mois.



ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne
2me " etc., 2 cts. "
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Si la guerre est la dernière raison de peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emprunons-nous du vol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISSANT TOUS LES QUINZE JOURS.

A nos lecteurs et à tous les amis de la cause agricole.

Il y a aujourd'hui cinq ans révolus depuis que la *Gazette des Campagnes* a fait sa première apparition. Son début a été heureux, elle a été accueillie avec bienveillance et faveur par un bon nombre d'amis de la cause agricole et surtout par un nombre considérable de cultivateurs. La presse, en général, a pris, pour ainsi dire, cette publication naissante sous sa protection, et certains journaux surtout lui ont donné un grand appui. La Chambre d'agriculture aussi n'a pas cru devoir lui refuser sa protection, et en deux circonstances elle lui a fait des allocations assez considérables. Les gouvernements qui se sont succédés depuis la fondation de la *Gazette*, ont plus ou moins travaillé à son succès, par les annonces qu'ils lui ont accordées. Des correspondants nombreux et dévoués ont prêté un utile concours à la rédaction. Des prêtres pleins de zèle pour le progrès de l'agriculture, ont engagé plusieurs de ceux qui ont à diriger à s'abonner à la *Gazette*.

Aussi, la direction de la *Gazette* croit devoir profiter de l'apogée de son entrée dans une nouvelle année, pour offrir sa plus sincère reconnaissance à ceux qui ont ainsi favorisé son avancement, sous une forme, ou sous une autre.

D'après ce qui précède, nos lecteurs seront naturellement portés à dire : Mais voilà bien des éléments de succès et cette publication doit être dans un véritable état de prospérité. Oui, la *Gazette des Campagnes* pourrait se vanter aujourd'hui de disposer de ressources suffisantes pour assurer son avenir, si tous les lecteurs pouvaient se persuader qu'elle a besoin du prix des abonnements pour se maintenir. Mais malheureusement un très-grand nombre semble croire que les trois shillings dix-huit sous qui sont le prix de l'abonnement, sont aussi bien dans leurs poches que dans le portefeuille du propriétaire, et au delà de \$1500 d'arrérages sont là pour appuyer notre avancée.

Aussi; si plus tard nous sommes forcés de suspendre la publication de la *Gazette*, les retardataires seront seuls la cause de cette suspension.

Comme nous éprouvons un embarras réel par suite de ces négligences, nous faisons un nouvel appel aux amis dévoués de l'agriculture. Nous les conjurons, du moins s'ils croient que notre publication peut produire quelque bien, de travailler à accroître le nombre de nos abonnés payants. Nous prions MM. les Curés de nous continuer leur encouragement. Quant à la Chambre d'Agriculture nous croyons qu'elle porte un trop grand intérêt à tout ce qui peut contribuer au succès agricole pour ne pas nous continuer son appui. Nous prions aussi le Gouvernement, quoique nous nous tenions en dehors des questions purement politiques, de nous continuer son encouragement, sous formes d'annonces.

Que nos correspondants soient persuadés que nous savons apprécier les services importants qu'ils rendent à la *Gazette*. Tout ce que nous désirons d'eux, c'est qu'ils nous continuent leur concours.

Quant à nous, qu'on en soit bien convaincu, nous voulons vivre à tout prix, dans l'intérêt des cultivateurs.

Nous avons toujours la même bonne volonté et si nous n'avons pas fait plus d'améliorations à notre publication, cela doit encore être attribué aux retardataires.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES LÉGUMES A SEMENCES FARINEUSES.

Des lentilles.

DE LEUR CULTURE. — DE LEURS ESPÈCES ET VARIÉTÉS.

La culture des lentilles en plein champ a deux destinations principales; la production de ses graines et celle de ses tiges

qui, fauchées en vert lorsque les gousses sont déjà formées, procurent un fourrage d'une excellente qualité, puisqu'aucun autre herbage n'est plus riche en parties nutritives, et qu'on est obligé de ne donner celui-là aux animaux, même en sec, qu'avec ménagement.

La lentille a pour caractères génériques un calice en tube à cinq divisions profondes, qui diffère de celui des vesces parce que ces divisions sont presque égales ; — un étendard plus grand que les ailes et la carène, arrondi, légèrement courbé et creusé de deux fossettes au-dessus de l'englet ; — des ailes obtuses ; — un légume oblong, contenant de deux à quatre graines plus ou moins comprimées.

On cultive en grand deux espèces et trois variétés de lentilles : la grande, la petite ou lentillon et la lentille à une fleur.

La grande lentille est une des plus cultivées en France. On l'apporte abondamment sur les marchés de Paris des environs de Rambouillet, du Puy et des terres calcaires et légères du Soissonnais. Le grain de cette lentille est de couleur blonde, fortement comprimé et large d'environ trois lignes.

La petite lentille, aussi connue sous les noms de lentille à la reine, lentille rouge, est plus petite de près de la moitié que la précédente, ses grains plus bombés et plus colorés, sont regardés dans beaucoup de lieux comme plus délicats. C'est cette variété qui, sous le nom de lentillon, est cultivée le plus fréquemment dans les champs comme fourrage, quoique l'autre soit également propre à la même destination.

La lentille uniflore, diffère essentiellement des autres par ses stipules dont l'une est linéaire et entière, tandis que l'autre est beaucoup plus grande et divisée en six ou sept lanières grêles et profondes. Les trois ou quatre grains de la gousse sont irrégulièrement sphériques. Cette espèce est cultivée comme fourrage et pour ses fruits. Nous verrons, en parlant des prairies, qu'elle offre une précieuse ressource sur les terrains sableux les plus médiocres.

Toutes les lentilles sont des plantes propres aux assolements des terres légères ; elles redoutent la trop grande humidité plus qu'elles ne craignent la chaleur. Aussi croissent-elles beaucoup mieux que les fèves, les pois et les gourmantes, sur les terrains sablonneux d'assez médiocre qualité ; — sur les terrains sablo-calcaires ou calcaire-sableux peu susceptibles de donner d'autres produits aussi avantageux.

On les sème ordinairement comme cultures jachères, sur un ou deux labours, tantôt en touffes, tantôt en rayons ou en lignes, tantôt enfin à la volée.

La première méthode est particulièrement applicable aux cultures de lentilles dont on veut récolter les graines. Les semis en lignes ou à la volée sont, à notre point de vue, préférables.

Le lentillon cultivé comme fourrage, se sème presque toujours à la volée, à raison d'un minot et demi par arpent. Assez souvent on le mélange à une petite quantité de seigle ou d'avoine pour le soutenir. En pareil cas, on peut réduire d'autant la proportion de la semence.

Les cultures de lentilles réservées pour leurs graines, exigent une quantité moins considérable de semence.

La culture d'entretien des lentilles semées en lignes se borne assez souvent à des sarclages répétés. Cependant cette plante se trouve à merveille des binages qu'on ne doit pas manquer de lui donner, lorsqu'on le peut. De là, le grand avantage des semis en lignes, toutes les fois du moins qu'on vise à la récolte des graines.

Le moment favorable pour récolter les lentilles est celui où les feuilles inférieures se détachent d'elles-mêmes de la tige, et où les gousses prennent une teinte roussâtre. On les arrache alors ; — on les laisse sécher par petites boules et on les bat au fléau au fur et à mesure de la consommation que l'on en fait.

Indépendamment de la graine de lentille, qui a toujours une assez grande valeur, on ne doit pas perdre de vue, que son fourrage vert ou sec est un des plus nourrissants connus. A l'état de paille, beaucoup de personnes le considèrent encore comme préférable au meilleur foin. Aussi la culture de lentilles peut être considérée assez souvent comme une des plus productives sur les sols médiocres.

DE LA CULTURE DE QUELQUES AUTRES PLANTES DE LA MÊME FAMILLE.

Le pois chiche est une plante légumineuse, voisine des lentilles, dont il se distingue surtout par son légume avoïde, renflé, vésiculeux et renfermant une ou deux graines arrondies, parfois raboteuses, sur lesquelles la place occupée par la racine est plus ou moins préminente.

Le pois chiche qu'on cultive presque exclusivement dans les jardins, au centre de la France, l'est plus en grand dans le sud de ce même pays.

Il se fait en Asie et en Afrique une consommation considérable des grains de ce végétal, soit rôtis et encore chauds, soit bouillis et diversément préparés. Dans plusieurs départements du sud de la France, on les mange en purées, et on les utilise, chez les restaurateurs, pour préparer les potages aux croûtons, justement renommés par leur délicatesse. — Les fanes du pois chiche sont un excellent fourrage. On le récolte à la manière des lentilles.

La vesce blanche ou lentille du Canada, est une variété qui se distingue de l'espèce la plus ordinairement cultivée comme fourrage par sa couleur blanche ou blanchâtre, et la grosseur plus considérable de ses grains. Dans plusieurs endroits, on les mange en purée, ou on mêle une petite quantité de leur farine à celles des céréales, pour en faire du pain.

La vesce blanche n'en est pas pour cela moins bonne à faucher en vert. Ses usages sont donc multipliés, et sous ce point de vue, nous croyons qu'on devrait la préférer à l'autre.

La Gesse cultivée ou lentille d'Espagne, est aussi cultivée pour son fourrage et pour sa graine, que l'on mange tantôt en vert, comme les petits pois, tantôt en purées. — Dans plusieurs cantons du sud de la France, les cultivateurs pauvres s'en nourrissent une partie de l'année. Les enfants la mangent grillée ; — en cet état, après avoir été réduite en poudre, on en fait des infusions analogues à celles que l'on obtient de l'orge, de la chicorée, etc.

La Gesse blanche est une variété de la précédente.

La Gesse chiche est une espèce voisine qu'on cultive en Espagne, et dont on estime beaucoup les grains, connus sous le nom de petits pois chiches.

Les Gesses sont des plantes des pays tempérés et chauds.

Le Lotier comestible est une plante qui croît dans le sud de l'Europe et sur plusieurs points du nord de l'Afrique. En Egypte, on mange, dit-on, ses gousses pleines, avant leurs maturité. Elles sont alors sucrées et d'un goût analogue à celui des petits pois.

Il serait possible d'ajouter encore à ce chapitre quelques autres plantes légumineuses, dont on peut ou pourrait, en cas de besoin, manger les graines. Mais, aucune, à notre connaissance, n'a, sous ce rapport, assez d'importance pour trouver place dans une feuille plutôt pratique que simplement théorique. Que nos compatriotes cherchent à tirer le meilleur parti possible de celles que nous avons décrites, et ils trouveront que le nombre en est assez considérable.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Le 14 octobre sera désormais un anniversaire de pénibles souvenirs pour Québec, et même pour le Canada, puisque cette date vient d'être marquée par un désastre épouvantable qui, dans l'espace de quelques heures, a jeté sur le pavé 15000 personnes et plus. Nous n'entreprendrons pas aujourd'hui de décrire le spectacle navrant qu'offrait une partie du faubourg St. Roch, et tout St. Sauveur, après que l'incendie eut arrêté sa marche dévastatrice. Nous ne dirons point que le plus grand nombre des malheureuses victimes étaient, non-seulement, privées de leur demeure, mais encore des meubles de ménage, d'une grande partie de leurs vêtements, de toute nourriture, car ces détails pénibles, les grands journaux les ont déjà fait connaître à tout le Canada, et même aux pays étrangers, en termes imprégnés d'une profonde tristesse, et pleins d'éloquence. Quant à nous, nous n'avons, pour ainsi dire, qu'à enregistrer cette épouvantable calamité, et à dire un mot des sacrifices que se sont imposés des milliers de citoyens pour venir au secours de leurs frères infortunés. Depuis la fondation de la colonie, l'esprit de charité qui anime les canadiens était bien connu, et des écrivains de la vieille Europe ont écrit des pages éloquentes sur ce sujet ; mais cet esprit vient de briller d'un nouvel éclat, et vient d'atteindre une limite qu'il est difficile de dépasser. Nos institutions religieuses, nos établissements de haute éducation, le clergé, les citoyens de toutes les classes et de tous les rangs ont fait preuve du plus grand dévouement. Toutes les bourses ont été ouvertes et leurs contenus distribués avec la plus grande libéralité. On a aussi sacrifié un temps précieux, on a convoqué des assemblées publiques, organisé des comités, afin de rendre les distributions d'argent, de vivres, et de vêtement aussi régulières et aussi efficaces qu'il était possible.

Nous avons lu dans les journaux et nous avons souvent entendu répéter que depuis l'instant fatal où tant

de familles se sont trouvées dans un complet dénuement, monsieur le Maire de Québec a été sur pieds jour et nuit, s'est multiplié, en quelque sorte, pour procurer un prompt, soulagement aux misères les plus urgentes. Cette conduite saura, sans doute, lui concilier l'estime d'un grand nombre de personnes qu'on avait étrangement trompés sur son compte.

Le clergé a donné, dans cette déplorable circonstance, l'exemple d'un dévouement sans bornes, et le soir du jour fatal, ses membres étaient répandus partout où l'incendie avait promené sa torche dévastatrice, soit pour essuyer les larmes de pauvres femmes, d'infortunés enfants, soit pour distribuer de la nourriture à ceux qui en avaient été privés depuis la veille, soit pour procurer des abris ou des couvertures à ceux qui devaient passer la nuit sur les ruines de leur propriété, sur des monceaux de cendres.

Quelles pages édifiantes et admirables n'écrirait-on, s'il nous était donné de faire connaître tous les beaux exemples de dévouement qui ont été donnés en ce jour lugubre et depuis. Que n'aurait-on pas à dire en faveur des dames de l'Hopital-Général ? Et, que n'aurait-on pas à raconter sur le courage et le dévouement des officiers, des soldats et des marins de l'Aurora dont un, M. le lieutenant Baynes s'est dévoué jusqu'à la mort, et quelques autres ont reçu de très-graves blessures ! Et ces dames qui, pendant que les flammes s'étendaient avec le plus d'activité et menaçaient de tout dévorer, parcouraient les rues pour recueillir les enfants que le tumulte et la confusion avaient séparés de leurs parents : et ces autres qui depuis, consacrent et leur temps et leurs épargnes à procurer des vêtements de tout genre aux nombreuses familles qui en sont dépourvues : ne sont-elles pas autant de preuves éclatantes que la charité est inépuisable chez nous, et qu'elle peut être comparée à un fleuve paisible, mais qui n'attend que le moment favorable pour répandre ses eaux abondantes et bienfaisantes, sur les terres arides qui l'avoisinent.

Et la conduite si généreuse de nos frères séparés, et leurs aumônes si abondantes, ne méritent-elles pas toute la reconnaissance des canadiens-français !

La presse de Québec a aussi noblement fait son devoir dans cette circonstance, et nous ne craignons pas de le dire, elle a grandement contribué à faire naître une partie de ces grands dévouements qui nous remplissent d'admiration.

Si les citoyens de Québec se sont montrés généreux et empressés à secourir leurs frères malheureux, ceux de la campagne, à la voix de leur premier pasteur, et de leurs curés, ont aussi fait preuve d'un grand dévouement. Quelques paroisses se sont distinguées entre toutes les autres, et méritent une mention spéciale. Celle de Beauport a donné, en argent, \$540,75. — Ste. Marie de la Beauce, en argent, \$329,00 et vingt-cinq charges d'articles de provisions et de ménage. — St. André de Kamouraska, \$185,00, etc. Les dons de la plupart des paroisses ne sont pas encore parvenus à leur destination. Nous sommes certains que plusieurs d'entre elles ne

voudront pas demeurer en dessous de celles que nous venons de citer.

Dieu vient d'appesantir son bras sur la partie de la ville de Québec, qui, seule avait été épargnée jusqu'ici par l'élément destructeur. Puissent les victimes envisager ce terrible châtement avec un véritable esprit de foi; puissent-elles bénir la main paternelle qui les a frappé à regret, sans doute, puisqu'il a aussitôt touché le cœur de ses autres enfants en faveur de ceux qu'il venait de punir. Puissent-elles encore rechercher les causes de ce désastre et les éloigner aussitôt.

Maintenant, qu'il nous soit permis de faire, à l'instar d'un de nos confrères, une suggestion que nous regardons comme très-importante: Parmi les victimes du dernier incendie, un grand nombre ont renoncé à la vie des champs pour aller, croyaient-ils, mener une vie plus commode dans les grands centres manufacturiers. Au lieu de conserver à leurs enfants l'héritage qu'ils avaient reçu de leurs ancêtres, ils l'ont sacrifié de gaieté de cœur, pour aller goûter la vie de la ville. Avec les quelques piastres qu'ils ont reçu en retour, ils se sont acheté un emplacement, ont bâti une petite maison, et puis se sont faits journaliers, etc. N'en est-il pas plusieurs parmi eux, que la Providence poursuit, parce qu'ils ont refusé de suivre la voie qu'elle leur a tracée. Ne veut-elle pas, par ces fléaux, leur inspirer du dégoût pour la vie des villes, et les pousser, pour ainsi dire, à retourner au lieu d'où ils n'auraient jamais dû partir?

Que ces anciens cultivateurs se demandent aujourd'hui, sérieusement, si l'usage le plus profitable et le plus conforme aux vues de la divine Providence, qu'ils doivent faire des secours en argent, et en effets qu'ils reçoivent, ne serait pas de les appliquer sur une terre, surtout sur une de celles que le gouvernement accorde *gratis* le long du chemin qui s'ouvre vers le lac St Jean, où ailleurs.

Qu'ils y réfléchissent, le malheur qui vient de les atteindre, ne sera pas sans retour, s'ils ferment l'oreille à la voix qui les appelle ailleurs.

Qui peut douter que parmi ceux qui habitent les faubourgs de nos villes, un grand nombre n'y soit contre les desseins de Dieu, qui a mis à notre disposition des terres en abondance et d'une grande fertilité. Le ciel, en envoyant nos ancêtres sur le sol Canadien, en les plaçant au milieu d'immenses forêts, ne faisait-il pas clairement connaître qu'il voulait les voir défricher et cultiver la terre.

De plus, Québec et ses chantiers réclament-ils autant de bras? Que signifie ses famines qui visitent, presque tous les hivers, les ouvriers et les journaliers de nos villes? ne font-elles pas fortement connaître que ces derniers sont trop nombreux pour l'ouvrage qu'on peut leur procurer?

Que huit mille, que dix mille même, parmi les malheureuses victimes de l'incendie, partent dès demain pour aller ouvrir des terres, la ville en souffrira-t-elle beaucoup; au contraire, ne sera-t-elle pas allégée d'un grand fardeau, pour cette année et celles qui suivront

Tout nous dit, tout nous prêche hautement que c'est

un crime pour les cultivateurs de désertier les champs, de renoncer à la vie paisible de la campagne, pour aller se réfugier dans les villes où des dangers sans nombre, et de tout genre attendent le père, la mère et surtout les jeunes enfants.

Le temps est aux accidents et aux fléaux. Pendant que nous gémissons sur les ruines d'affreux incendies la France pleure sur les ravages des inondations de ses fleuves et de ses rivières, et ses journaux nous font les récits les plus navrants, des scènes de désolation qui en sont les suites.

Là aussi, le dévouement et la charité n'ont pas fait défaut. Partout l'élan a été le même parmi toutes les classes de la société pour détourner ou amoindrir le fléau et assister les inondés. Dans le Loiret, l'inondation a surpris le clergé d'Orléans au milieu des exercices de la retraite pastorale. Aussitôt l'Evêché a été évacué et mis à la disposition de M. le préfet. Plus de deux cents pauvres inondés, y ont été recueillis. En outre, à l'aide des fournitures économiques qui y sont établis, un nombre plus considérable encore de ces malheureux ont pu y être nourris pendant plusieurs jours.

Mgr. l'Evêque d'Orléans que l'état de sa santé empêchait d'assister aux exercices de la retraite, à la première nouvelle du fléau, s'est hâté de se rendre dans plusieurs paroisses inondées, et d'y recueillir les enfants qui se trouvaient sans abri.

Nous accusons réception des deux premiers numéros d'un journal français qui vient d'être fondé à Sherbrooke, par MM. Cabana et Bélanger, sous le titre de "*Pionnier de Sherbrooke*". Cette nouvelle publication est rédigée dans un excellent esprit, et est destinée à rendre de grands services aux Canadiens-Français des Townships de l'Est. Elle contribuera grandement à retenir sur le sol natal, ceux de nos compatriotes qui croient qu'il suffit de traverser les lignes pour vivre sans travailler, et avoir ses poches toujours pleines d'argent et d'écus d'or.

Plein succès à notre nouveau confrère.

Le *Défricheur* ne devra pas trouver mauvais que nous réclamions contre une erreur qui s'est glissée dans son dernier numéro. Après avoir reproduit une de nos recettes, qu'il a soussignée "*Gazette des Campagnes*", il insère aussitôt après l'entre-filet suivant, qu'il nous attribue, en mettant en bas le mot "*Idem*," quoique nous ayons gardé le plus profond silence là-dessus.

"Si l'on en croit le *Herald* de Stralsford, M. J. C. Bridges entend briguer, aux prochaines élections, les suffrages des électeurs de la section nord du comté de Perth. Après M. Shanly, M. Bridges: bientôt nous aurons pour députés tous les directeurs du Grand-Tronc, etc."

Nous terminons cette revue par un fait qui est de nature à relever le courage des forgerons qui jusqu'ici n'ont eu à se plaindre de leur métier.

Les journaux des Etats nous apprennent qu'un forgeron des environs de Toronto, qui est parvenu à gagner une belle fortune en ferrant les chevaux de l'armée américaine, par un procédé particulier, vient

l'être appelé par le gouvernement prussien à diriger le ferrage de toute sa cavalerie; moyennant 15,000 thalers de traitement annuel.

Combien de forgerons dans nos campagnes souriraient de bon cœur, si on leur offrait seulement l'intérêt de cette somme chaque année.

Exhibition du Comté de l'Islet.

L'exhibition agricole et industrielle du comté de l'Islet a eu lieu dans la paroisse de St. Jean Port-Joli, le 18 d'octobre en présence d'un grand concours de visiteurs.

Ayant été privé du plaisir d'assister à cette exhibition, nous ne pouvons offrir à nos lecteurs que les renseignements qu'un ami de la *Gazette* et du progrès agricole a bien voulu nous communiquer.

Les animaux exposés étaient peu nombreux, ils auraient pu l'être beaucoup plus, et nous croyons que le comité de régis aurait dû amener ou faire amener sur le terrain où avait lieu le concours, tous les reproducteurs dont la Société d'agriculture de ce comté, ou des particuliers ont fait l'acquisition. Si ces animaux ne peuvent concourir aux prix décernés, ils peuvent au moins servir de modèles et encourager les cultivateurs à s'en procurer de semblables. Nous croyons que c'est toujours une faute assez grave pour une société, comme pour les individus, de ne pas contribuer au progrès agricole en refusant d'exposer les objets les plus remarquables qu'ils possèdent. A l'exhibition du comté de Kamouraska, tenue à Ste. Anne, nous avons admiré le zèle des messieurs du Collège à exposer tous les animaux de la ferme; et cet exemple devrait être suivi partout.

On nous dit d'abord, dans les notes qui nous ont été communiquées, que les reproducteurs de la race chevaline, au nombre de 3 à 4, étaient tellement inférieurs que les juges n'ont pas jugé à propos de leur décerner de prix. Cette conduite est très-louable, car ce serait contribuer à propager des défauts de forme, des sujets sans valeur et qui sont plutôt des obstacles que des aides au progrès agricole, que d'accorder des prix dans ces circonstances.

Les poulains du printemps, ceux de un, deux et trois ans étaient remarquables. Deux pouliches de trois ans, venant du reproducteur canadien de M. le Dr. Têtu, de la Rivière-Ouelle, ont attiré tous les regards. D'une belle et haute taille elles étaient aussi irréprochables sous le rapport des formes. Une de ces pouliches appartient à M. le curé de St. Roch et l'autre à M. Terriault de St. Jean.

Quelques autres pouvaient être exhibées avec avantage sous certains rapports, mais généralement elles étaient défectueuses quant au train de derrière, et ce défaut, qui est toujours grave, doit être attribué, paraît-il, aux reproducteurs employés depuis longtemps dans ce comté.

On remarque encore plusieurs poulains de deux ans, d'un an et de l'année, venant du magnifique cheval acquis à grand prix par la société du comté. Ces sujets étaient la pour attacher toute

l'importance des reproducteurs de choix. Au-dessus de la taille ordinaire, ils ont les membres parfaitement conformés.

Les juments poulinières étaient en petit nombre, et à une seule exception, elles étaient peu remarquables.

La race bovine, quelques veaux exceptés, ne présentait rien de bien digne d'attention. On croit trouver la raison de l'infériorité de cette race, dans la négligence à se procurer de bons reproducteurs.

Les moutons n'étaient pas très-nombreux et ceux amenés étaient généralement maigres. On ne possède encore dans ce comté aucun Leicester pur, on n'a que des métis. Pourtant, il y avait des agneaux distingués par leur volume et leur toison, venant du fameux reproducteur Leicester de MM. le Dr. Têtu et Auguste Casgrain, de la Rivière-Ouelle.

On ne nous a rien communiqué sur la race porcine.

La partie industrielle de l'exposition était bien la plus remarquable. Il y avait là des tissus qui faisaient l'admiration des visiteurs; mais il était à regretter que le local fut trop petit. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer plus de détails sur ce sujet.

Si nos renseignements ne sont pas plus complets, les intéressés ne doivent rejeter la faute que sur les personnes qui, après nous avoir promis tous les détails nécessaires à un compte-rendu, ont négligé de nous les faire parvenir. Sans l'obligeance de l'ami dévoué qui nous a communiqué ce qui précède et qui réside dans un autre comté, nous n'aurions eu mot à dire sur une exhibition qui pourtant nous intéresse hautement.

CORRESPONDANCE.

Exhibition du Comté de Témiscouata.

Monsieur le Rédacteur,

L'exhibition du Comté de Témiscouata qui a eu lieu à St. Eloi, le 27 septembre dernier, a été une des plus belles que nous ayons eues, tant sous le rapport du grand nombre d'animaux amenés au concours que sous le rapport de la beauté de ces animaux en général.

Il y aurait eu cependant beaucoup plus d'animaux à ce concours, si les jours précédents celui de l'exhibition il n'eut pas fait mauvais temps, et si les chemins eussent été plus beaux; malgré cela il y a eu ce jour là 214 entrées, sans y comprendre celles des grains, qui avaient été visités, quelques temps avant, sur pieds.

Toutes les personnes qui ont assisté à ce concours (et le nombre était plus considérable que l'on devait s'y attendre, car le matin le temps était brumeux et paraissait à la pluie, mais vers les dix heures le vent ayant chassé le brouillard, il fit un temps superbe le reste de la journée,) ont été surprises du grand progrès qui s'est fait depuis quelques années, et même depuis l'année dernière, dans l'amélioration de nos races d'animaux, surtout dans la race ovine. Il y avait, notamment dans la classe des agneaux qui, en général, étaient très-beaux, deux magnifiques sujets et une belle agnelle, dont l'un appartenait à N. Tôtu, éc., des Trois-Pistoles, l'autre à M. Prudent Caionette, et l'agnelle à M. Abr. LeBel de Cacoua. Quant à moi je n'ai rien vu de mieux jusqu'à présent.

La grandeur et la beauté du terrain sur lequel a eu lieu l'exhibition et l'ordre dans lequel MM. les Directeurs avaient classé les animaux et les effets manufacturés ont rendu la tâche de MM. les Juges, qui se sont acquittés de leur charge d'une manière à contenter tout le monde en général, si facile que sur les trois heures de l'après midi, M. le Secrétaire a pu donner à l'assemblée anxieuse les noms de 166 personnes qui avaient été assez heureuses pour obtenir des prix. La somme alors distribuée s'est montée à 319 piastres. Après quoi M. le Président, MM. les Directeurs et MM. les Juges se rendirent chez M. William Lauzier où un superbe dîner leur avait été préparé et auquel ils firent honneur.

Je ne vous donnerai pas les noms de toutes les personnes qui ont remporté des prix, car je craindrais de prendre un trop grand espace dans votre intéressante *Gazette*, mais je me permettrai de vous donner les noms des personnes qui ont remporté des prix pour la plus grande quantité de terre faite à la charrue, à la herse et abattis, avec le nombre d'arpents défrichés, vous verrez par la quantité considérable de terre faite par nos colons que la colonisation dans ce comté fait des progrès aussi rapides que l'amélioration des animaux.

Terre à la charrue faite et ensemencée en 1866 :

1o. Belone Caiouette, Viger.....	22½ arpents
2o. N. Bertrand, écr., Isle-Verte.....	22½
3o. Achille Bertrand, écr., Isle-Verte....	22
4o. Olivier Gagnon, Viger.....	16
5o. Rêrd. M. Gaudin, St Eloi.....	14

Terre à la herse faite en 1865 et 1866 et ensemencée en 1866.

1o. Edouard Lafrance, Viger.....	33
2o. David Bertrand, écr., Trois-Pistoles..	25
3o. Joseph LeBel, Hocquart.....	22
4o. H. Caron, St. Arsène.....	17½
5o. N. Lauzon, Trois-Pistoles.....	17

Abattis fait en 1865 et 1866 :

1o. Ed. Lafrance, Viger.....	40
2o. H. Caron, Viger.....	38
3o. Ths. Dumond, Trois-Pistoles.....	36
4o. G. Gagnon, Viger.....	35
5o. Octave Caiouette, Viger.....	27
6o. N. Lauzon, Trois-Pistoles.....	27

Avant de finir cette correspondance, permettez-moi de vous dire quelques mots sur le résultat obtenu dans ce comté par la semence de la graine de lin de Riga que notre société a fait importer ce printemps (cinquante minots).

Lorsque nous avons reçu cette graine, nous avons été bien désappointés, car elle était loin d'être nette, et c'est ce qui a été cause que nous n'avons pu disposer que de 35 minots. Mais ceux qui ont voulu courir les risques de semer cette graine ont été amplement rémunérés; d'abord parce que le lin provenant de cette graine était, au dire des juges qui ont fait la visite des grains sur pied, plus long que le lin ordinaire de 8 à 9 pouces, semés l'un près de l'autre dans du même terrain; les juges en ont mesuré en plusieurs endroits de 4 pieds à 4 pieds 2 pouces. J'en ai eu de 4 pieds et un pouce. On a remarqué que ce lin n'a pas été sujet à la rouille comme l'autre qui a presque partout été endommagé et même en quelques endroits tellement, qu'il ne vaut rien. Tout fait croire qu'il rendra plus que l'autre, car les têtes sont plus touffues et la graine plus grosse. Notre société a certainement lieu d'être contente aujourd'hui de la dépense qu'elle a faite pour cette graine qui nous a coûté \$4 le minot, prise à Montréal.

Si quelques personnes désiraient acheter de cette graine elles pourront s'en procurer chez plusieurs cultivateurs de ce comté, car je pense bien que ceux qui en ont récolté ne la vendront pas à MM. les marchands, mais la garderont pour la semence. Je me ferai un plaisir de donner les renseignements qu'on voudrait me demander à ce sujet

Isle-Verte, 6 oct. 1866.

L. N. GAUVREAU.

Reproducteur de la race ovine.

Ceux qui, dans le comté de Kamouraska et les comtés voisins, ont eu l'avantage de voir et surtout de mettre à profit les qualités du fameux reproducteur Leicester de MM. le Dr. Têtu et Casgrain, ont sans doute regretté sa perte. Mais nous pouvons aujourd'hui les assurer que cette perte ne se fera pas longtemps sentir, car ces messieurs ne voulant pas reculer devant les sacrifices à faire, ont fait l'acquisition d'un autre reproducteur qui, à toutes les qualités du premier, ajoute celle d'une plus abondante toison.

Nous espérons que nos cultivateurs comprendront l'avantage d'avoir à proximité un tel reproducteur, et sauront en profiter.

Le prix pour chaque brebis n'est qu'un écu.

M. Casgrain se charge de garder chez lui, le temps nécessaire, celles qu'on voudra y conduire.

Un fromage qui en vaut bien d'autres.

Un fromage colossal obtient en ce moment un grand succès à la foire de Saratoga. Il a été fabriqué en Canada, avec une quantité de lait équivalant au produit d'un jour de 7,000 vaches. Il a six pieds de diamètre et trois pieds de haut.

Il doit être envoyé à l'Exposition universelle de 1867, à Paris. Il a été transporté de la station à l'emplacement de la foire sur un char construit exprès, et accompagné par le corps de musique de Saratoga.

La liste des prix de l'exhibition du comté de l'Islet est remise au prochain numéro.

RECETTE.

Moyen de conserver le poisson frais.

On remarque l'hiver que certains poissons, pour s'abriter du froid, s'enfoncent la tête dans la vase et restent jusqu'au retour des beaux jours dans une immobilité absolue. De ce fait, on a tiré des conséquences dont le résultat n'équivaut à rien moins qu'à assurer la conservation du poisson, non pendant des jours, ni des semaines, mais pendant des mois entiers.

Voici la manière d'opérer :

Vous enveloppez votre poisson dans de la terre glaise saturée d'eau salée, puis vous le mettez dans une glacière, un, deux, trois, quatre, cinq, six mois; au bout de ce temps, vous le débarrassez de son enveloppe, l'immergez dans de l'eau de fontaine et le voyez peu à peu revenir à la vie.

Quelques espèces meurent pendant ce jeûne forcé, mais conservent cependant la plus grande fraîcheur.

(Pour la Gazette des Campagnes)

DU LUXE ET DES VAINES PARURES

AU POINT DE VUE CHRÉTIEN ET CATHOLIQUE.

XI. LES PROMESSES DU BAPTÊME.

(Suite.)

Maintenant, rappelons-nous que nous sommes un peuple catholique et que toutes les lois divines et humaines nous obligent de concentrer tous nos revenus pour aider à nos jeunes gens à se former des établissements sur les terres nouvelles, sous peine de les voir bientôt occupées par des étrangers, pour la plupart, ennemis de notre langue, de nos institutions et de nos lois. Rappelons-nous encore que nous devons leur aider à s'emparer du sol, sous peine de les voir aller chercher les moyens de vivre chez le peuple le plus démoralisé qu'il y ait sur le globe, et de voir ceux qui resteront au pays exposés, par l'insignifiance de leur nombre et de leurs ressources, à perdre leur nationalité et, par suite, leur religion. Qui donnera à ces faits l'attention qu'ils méritent, et n'en conclura point que les coupables dépenses, pour le luxe et les vaines parures, seraient non seulement un renversement de conscience énorme, mais encore un attentat contre notre religion et notre nationalité !!!

Vous, maintenant, qui vous faites les prôneurs de ce progrès dans le luxe et les vaines et coupables dépenses qu'il exige pour contenter ses instincts d'un orgueil tout païen ; vous aussi, qui fermez les yeux sur ce désordre lamentable ; vous encore, qui n'unissez point votre voix à celle de vos évêques pour flétrir ces excès ; dites-moi quelles ressources vous aurez pour établir vos jeunes compatriotes et les fixer dans la patrie ; quand les exigences d'un luxe anti-chrétien auront absorbé les revenus de nos terres cultivées ? Pour nous convaincre de la gravité et de l'étendue du désordre que vous favorisez par vos doctrines ou que vous ne flétrissez point, allez voir chez les marchands quelles énormes dépenses sont prises sur vos terres pour satisfaire ce besoin insensé d'orgueil païen.

Si, après cette inspection, qui vous révélera des énormités de dépenses, vous connaissez les règles de la morale chrétienne et les promesses du baptême, jusqu'à quel point ne trouverez-vous point criminelles devant Dieu et au jugement des hommes sages, ces femmes et ces filles des familles de nos pauvres cultivateurs qui emploient, pour satisfaire "leur luxe et leur sensualité," presque tout le surplus des revenus de leurs terres ? Dites-moi où en seront avec leur conscience ces mondaines qui, par leurs dépenses insouciées, jettent leur famille dans une gêne considérable ? Celles qui dissipent en toilette et pour se conformer aux exigences des modes changeant comme la lune, ce que Dieu ne leur avait donné que pour aider à leurs enfants à se procurer des établissements ? Toutes celles qui mettent, par là, les affaires de leurs maris dans cet embarras d'où ils ne peuvent trouver moyens de se retirer ? Celles qui en obligent plusieurs à vendre leurs terres pour payer leurs comptes chez les marchands ? Celles qui mettent le chef de famille hors des moyens de payer leurs créanciers.

Osez me soutenir que les exigences du luxe et de la toilette ne portent pas certaines femmes à tromper indignement leurs maris, même à les voler, pour se procurer ce qu'il leur faut pour s'y livrer, elles-mêmes et leurs enfants ; Dites-moi s'il est inouï que des femmes ou des filles n'aient point sacrifié leur honneur pour se procurer l'argent maudit qui devait payer les

parures qu'exigent les lois de votre progrès insensé et anti-canadien ? Dites-moi aussi, en quel état se trouve, aux yeux de Dieu, la conscience d'une mère catholique qui, au lieu d'accoutumer ses jeunes enfants à suivre les lois de modestie prescrite par le saint évangile, ne leur donne que des exemples et des leçons de luxe et de vanité, et leur ouvre ainsi le chemin de toutes les séductions de l'orgueil et de l'amour de soi, qui sont les plus désastreuses pour la conscience d'une jeune fille ? Comment jugerez-vous ces rivalités honteuses de la toilette qui créent, dans nos populations catholiques de la campagne, une opinion publique tellement extravagante, tellement fautive, tellement en dehors des voies de la modestie et de la modération chrétiennes, que les jeunes personnes du sexe qui gardent les promesses de leur baptême, dans la manière de se vêtir, sont, chaque jour, exposées à des railleries et à des persécutions qui rappellent celles que souffraient les premiers chrétiens de la part des sociétés païennes ? En quel état sera la conscience de ces filles et de ces jeunes gens obligés d'aller en service et qui, au lieu d'aider à leurs parents pauvres ou mendiants, comme la piété filiale le leur prescrit, aiment mieux suivre les instincts de l'orgueil et dépenser en toilettes ou en habits de luxe tout ce qu'ils reçoivent pour leur salaire ?

Pour juger avec équité cette grave question des habitudes de luxe et de vanité, mettez en compte qu'elles font perdre aux jeunes filles la modestie, la retenue et la pudeur naturelles à leur sexe ; n'oubliez point qu'elles les rendent légères, inconsistantes, effrontées, impudentes, hardies et tournantées par une envie démesurée de se faire voir, de se faire admirer, je devrais dire : de se faire adorer. Tenez encore compte de la mollesse que produit la sensualité du luxe, qui énerve les âmes et les corps et les dispose à succomber aux tentations de la chair, suivant cette loi divine : *Celui qui nourrit délicatement son serviteur dès son enfance, le verra ensuite se révolter contre lui.* Enfin mettez dans la balance cette vérité capitale : "Tous les peuples qui se sont livrés au luxe et à la sensualité, ont été des peuples énervés, sans énergie, sans force morale et physique, et sont devenus les esclaves des autres peuples qui ont su se préserver de la démoralisation qui suit toujours la sensualité de la chair."

Comment enfin jugerez-vous la conscience de celles qui, livrées au luxe et à la vanité, persécutent celles qui sont fidèles aux règles de la modestie chrétienne et à leurs engagements du baptême ? En quelles dispositions sont-elles ? Que croient-elles ? Quel esprit les conduit ? sont-elles ouvertement pour Jésus-Christ ou pour le monde ? Qu'on veuille ouvrir les yeux et se rappeler cette sentence du divin Maître : *C'est de l'abondance du cœur que la bouche parle.* Et cette autre : *Vous les connaîtrez à leurs fruits ?* Ecoutez ce qui suit :

Dans un temps de retraite et après de sérieuses réflexions, une fille fait un vœu de ne plus porter certains objets de luxe très en vogue. Elle exécute sa bonne résolution. Les compagnes de son égarement passé s'aperçoivent de ce changement. Que font-elles ? Au lieu de la féliciter de la victoire qu'elle avait remportée sur le démon de l'orgueil, elles se concertent entre elles pour lui faire la guerre la plus anti-chrétienne, qu'il soit possible. L'une se moque d'elle ; une autre la méprise ; une troisième la diffame ; un grand nombre d'autres la traitent de folle, de simple, de bigotte, et lui lancent à la figure tous les jolis mots dont les orgueilleuses ont la tête et le cœur farcis. La pauvre persécutée cède enfin, viole son vœu et reprend ses vanités !! Les agents d'un Néron eussent-ils agi autrement que ces filles qui portent le nom de catholiques ?

Toutes ces raisons examinées à la lumière de la foi et du bon sens chrétien, vous conduiront à cette conclusion rigoureusement vraie : Si le peuple catholique de nos campagnes fait

l'insigne folie de ne point s'unir, comme un seul homme, pour extirper radicalement les habitudes du luxe et de sensualité qui se forment dans ses enfants : le peuple catholique de nos Campagnes périra, puisqu'il n'y a plus de bénédiction pour un peuple qui abuse des dons de Dieu," dit Monseigneur Bailargeon.

XII. DU LUXE DANS LES ÉGLISES.

Le saint évangile nous apprend qu'un jour Jésus étant entré dans Jérusalem, toute la ville en fut émue. *Et Jésus étant entré dans le temple de Dieu, en chassa tous ceux qui vendent et qui achetaient dans le temple ; il renversa les tables des changeurs, et les sièges de ceux qui vendent des colombes, et il leur dit : il est écrit : Ma maison sera appelée la maison de la prière ; et vous en avez fait une caverne de voleurs.*

Un autre évangéliste nous apprend que Jésus ayant trouvé dans le temple des gens qui vendaient différentes choses, *il fit une espèce de fouet avec des petites cordes, et les chassa tous du temple, et il leur dit : Otez tout cela d'ici, et ne faites point de la maison de mon père une maison de trafic.*

Voilà de quelle manière Jésus a traité ceux qui profanaient la maison de son Père ! L'évangile nous apprend qu'il a fait un fouet avec des petites cordes pour en chasser tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, n'en respectaient point la sainteté. Il nous dit que cette maison devra, dans tous les siècles, être appelée *la maison de la prière*. D'où nous devons conclure que tous ceux qui s'y rendront pour tout autre but que celui d'y offrir à Dieu d'humbles et ferventes prières, se mettront en opposition avec la volonté de Dieu, connue et promulguée parmi toutes les nations chrétiennes.

Nous savons que ce temple dont le divin Sauveur vengea la sainteté outragée, n'était cependant que la figure de nos églises catholiques, dignes d'un respect et d'une vénération d'autant plus grands que nous savons qu'elles servent de demeure au Fils bien-aimé du Dieu du ciel et la terre.

Nous ne pouvons donc ignorer que nos églises sont par excellence la maison de la prière, du silence, de la méditation ; la maison où nous sommes teus de nous réunir pour prier les uns pour les autres, nous animer les uns les autres dans la pratique de la modestie et des bonnes œuvres ; la maison où nous devons nous rendre à des jours commandés, pour y assister au saint sacrifice de la messe, y recevoir la sainte communion, y entendre la parole de Dieu, y prendre enfin de bonnes et courageuses résolutions pour résister aux attaques du démon, aux séductions du monde, aux penchants déréglés de la chair.

Dans les desseins de Dieu, nous ne devons donc nous rendre à l'église que pour y nourrir notre foi, y ranimer notre piété, y montrer notre charité envers Dieu et envers nos frères.

Nos mères catholiques nous ont enseigné, dès notre enfance, à n'entrer dans les églises qu'avec le plus profond respect, à n'y jamais causer, à nous y humilier en la présence de Dieu caché et anéanti sous les espèces eucharistiques, enfin à y pleurer nos péchés et à en demander humblement pardon à Dieu.

Devenus plus grands, nos curés nous ont sans cesse rappelé que la profanation des églises était un attentat que Dieu ne laissait jamais impuni et que la plupart des fléaux qui frappent nos terres sont les effets de la vengeance du ciel contre la violation du respect que mérite la sainteté de la maison où habite le doux et aimable souverain de nos âmes.

N'oublions donc jamais, pas même un instant, que nos églises servent de demeure au Fils de Dieu, qu'après les avoir bâties, nous les lui avons données, qu'il en est le maître, le propriétaire aussi véritablement que nous le sommes de notre propre maison. N'oublions pas qu'en allant à l'église, nous allons faire une visite au Roi des siècles, immortel, invisible, à l'unique

Fils de Dieu à qui seul est due l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles, comme nous l'apprend le saint roi David. Rien donc de profane ou de mondain ne doit y pénétrer.

Nous ne sommes nullement surpris que les rois ou les empereurs exigent qu'on ne leur fasse visite que revêtus de certaines formes ou qualités de vêtements qui sont de rigueur, sous peine de leur manquer de respect. Nous savons également que les gens du grand monde prescrivent certaines manières de se vêtir pour être admis à leurs fêtes et à leurs réunions pour s'y livrer à des plaisirs mondains, et tous ceux qui veulent prendre part à ces joies profanes se conforment à ces exigences, sans contradiction et sans résistance. Nous savons encore que tous ceux qui devaient assister au festin des noces du fils d'un roi, devaient porter un certain habit que l'évangile désigne sous le nom de *robe nuptiale*, sous peine d'en être exclus.

Si donc les personnes du monde ne trouvent nullement étrange que les grands de la terre aient le droit de prescrire certaines manières de se vêtir pour avoir l'honneur d'être admis en leur présence, par quel renversement d'esprit des personnes catholiques trouveraient-elles étrange que le Roi des rois eût aussi le droit de prescrire certaines manières de se vêtir pour venir dans sa maison ou se présenter devant sa souveraine Magesté. Aucune personne raisonnable ne doit donc trouver étonnant que s'il y a des habits de rigueur pour être admis aux fêtes mondaines, il doit aussi y en avoir qui soient requis et obligatoires pour assister aux assemblées religieuses, dans les églises. Bien plus, aucune personne sensée ne doit être surprise si les règles de la religion exigent d'elle qu'elle ne vienne jamais assister aux offices divins avec des vêtements qui la mettraient en contradiction avec ce qu'elle vient y faire ou avec ce qui s'y fait.

Après ces réflexions préliminaires, auxquelles nous ne voyons aucune objection possible, posons la question suivante : Est-il permis à une femme ou à une fille catholique de se vêtir avec des habits de luxe et de vanité pour venir aux églises assister aux offices divins ?

Nous sommes trop avancés dans notre discussion contre les maux causés à notre société catholique, par les désordres du luxe et de la vanité, pour avoir de la peine à comprendre que, si l'orgueil dans les vêtements est défendu aux chrétiens dans les usages ordinaires de la vie, il doit l'être à plus forte raison lorsqu'il est question d'assister aux offices divins, dans la maison de la prière. Il nous sera facile de le prouver à ceux et à celles sur qui la vérité a conservé son empire.

L'apôtre saint Paul, parlant au nom du Dieu qui réside dans le saint tabernacle, a promulgué les règles suivantes sur l'habillement des femmes qui viennent aux églises. Elles méritent leur plus sérieuse attention : les voici :

Le grand apôtre déclare d'abord qu'il a été établi le docteur des nations dans la foi et la vérité, puis il dit aux femmes : *Que les femmes prient dans les églises, étant vêtues comme l'honnêteté le commande ; qu'elles se parent de modestie et de chasteté, et non avec des cheveux frisés, ni des ornements d'or, ni des perles, ni des habits somptueux ; mais avec des bonnes œuvres, comme doivent le faire des femmes qui font profession de piété.*

(A continuer.)

AL. MAILLOUX, Ptre., V. G.

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire.

Histoire de Bardin, ancien laboureur, aujourd'hui propriétaire.

BARDIN. — Vous me demandez, Charles, de vous faire connaître ma vie je vais satisfaire vos désirs. J'aime trop à causer avec vous pour vous refuser cet entretien. Le zèle que vous apportez dans vos travaux m'a depuis longtemps convaincu que vous aviez su profiter des leçons que je vous ai données sur les instruments de labour, et qu'on ne saurait trop vous initier aux choses utiles. Je vous félicite de vos résultats et vous engage à redoubler d'ardeur : *il n'y a pas de profits sans peine, et la jouissance est le fruit et la récompense du travail.*

Avant que je possédasse ma propriété de Limelle, j'étais aussi fermier ; mais j'avais alors la ferme volonte de m'instruire et le désir de bien cultiver. Mon père m'avait souvent dit : *La paresse engendre les soucis, tandis que le travail augmente le bonheur.* Je cherchais partout ce qu'il y avait de bon à imiter parmi les choses nouvelles, et les moyens ne manquaient pas. J'avais près de moi M. de Beauregard, le plus riche propriétaire du canton. Cet homme, après avoir servi la France dans la carrière militaire, vint se livrer à la culture du sol. Comme il avait été en Allemagne et en Belgique et qu'il avait souvent causé avec ces célèbres Tücher et Schwertz, il apporta au bourg quelques pratiques nouvelles.

Ainsi au lieu de labourer ses champs en billons, il les disposait en petites planches convexes ; sur ses pâtis il cultivait le trèfle et le ray-grass, la betterave et le rutabaga. Ses animaux restaient une partie du jour à l'étable, où ils recevaient une nourriture abondante. On riait beaucoup de lui, de sa nouvelle culture et de la charrue Dombasle, qu'il avait adoptée ; on disait : ses dépenses sont folles, et il sera obligé d'emprunter ou de vendre une partie de sa propriété.

M. de Beauregard laissa parler toutes les gazettes du village. Vous savez que la quantité de mots ne remplit pas le boisseau. Au bout de dix années de tous genres d'améliorations sages de toutes sortes, et au milieu de toutes les petites laines et jalousies locales, par un esprit d'ordre et un sage prévoyance, il tripla la valeur de sa propriété, et prouva à ses détracteurs que *médire de l'autre, c'est médire de soi, et que la haine du méchant honore l'honnête homme.*

Comme je vous l'ai dit, Charles, je demeure près de M. de Beauregard. Plus sage que mes voisins, je gardais le silence, cherchant à connaître seulement les *pourquoi ?* et les *comment ?* Je n'approuvais pas, mais je me gardais de blâmer, car *il y a presque toujours de l'envie dans le blâme.* Une année la terre était sèche comme pierre, on la labourait avec peine. Nous étions au mois de juin, l'époque des semailles de blé noir était arrivé. Sur tous les points le désespoir était dans tous les cœurs ; on pensait qu'il n'y aurait pas de récolte : de la pluie était nécessaire pour ensemençer la terre, et il n'en tombait pas. Pour mon compte, j'étais, comme mes voisins, fort affligé de la sécheresse ; toutefois, me résignant au mal, car le désespoir ne remédie à

rien, je me souviens du mot de labour de M. de Beauregard. Souvent, en causant ensemble, il m'avait dit : Vous qui connaissez que *la main des diligents enrichit*, vous auriez de l'avantage à adopter mes planches pour vos cultures de blé noir ; vos produits seraient plus abondants : *essayez, il n'y a que le premier pas qui coûte.* Je lui demandai la cause de leur supériorité sur nos billons, il me répondit qu'elles conservaient plus de fraîcheur, parce que la terre ainsi disposée était moins desséchée par le soleil. *Croyez-moi, ajouta-t-il, la science raisonnée égale l'expérience.*

Ayant adopté la culture de mon père, que lui avait enseignée son père d'après celle de son grand-père, j'avais toujours cru que, soit sur billons, soit sur planches, la récolte de blé noir ne devait pas être ni moindre, ni plus abondante, pourvu que le sol fut bien fumé. Je me trompais étrangement : l'année dont je vous ai parlé m'a convaincu que, *quand le puits est sec on connaît la valeur de l'eau.* Malgré les observations de mes voisins, je fis semer du blé noir sur une pièce bien arrosée et labourée en planches. Le succès couronna ce premier essai : j'obtins la plus belle récolte de la commune. Les cultivateurs qui avaient suivi l'ancienne coutume récoltèrent à peine leur semence ; ils avaient oublié que *l'habitude est la plus dangereuse des routes que l'on puisse suivre.* Voyant un si beau résultat dû à une cause que l'on méprise encore aujourd'hui dans une foule de localités, parce qu'on ignore que *l'expérience raisonnée est la seconde et la meilleure éducation*, je pensais que je pouvais avec profit imiter quelque chose de tout ce que M. de Beauregard faisait exécuter chez lui.

Je tentai en petit la culture du trèfle, du ray-grass, du rutabaga, de la betterave, car je me rappelle que *prudence est mère de sûreté.* J'obtins des revers et des succès ; mais, *comme l'homme est souvent l'auteur de ses propres revers*, je ne me décourageai point. Au bout de quelques années, j'eus la satisfaction de voir mes fermages considérablement augmentés.

Un jour que je possédais un peu d'argent, résultat de ma culture nouvelle, je quittai la métairie de M. Maria pour aller habiter une ferme que j'avais achetée à quelque distance de Nozay. Je me disais : Mes fermages ne me manqueront plus, maintenant que je connais leur culture ; j'aurai beaucoup de bestiaux, et par la grande quantité de fumier qu'ils me donneront, je bonifierai ma terre et non celle d'autrui.

J'eus tort de penser ainsi. Quand ma métairie fut payée, il ne me restait plus que 1,500 fr., et cette somme était loin de suffire à mes besoins. Sans un ancien ami de mon père, qui vint à mon secours en me prêtant 2,000 fr., j'aurais été obligé de revendre la maison et la terre dont j'étais propriétaire.

J'aurais dû me rappeler que *l'ambition perd l'homme* ; et, comme dit le bonhomme Richard, *il est aussi fin au pauvre de s'ingérer le riche, qu'il l'est au grenouille de s'enfler pour égaler le bœuf en grosseur.*

Cependant, après dix-sept années de travail sur cette propriété, dont j'ai considéra-

blement augmenté l'étendue, je suis venu vivre ici du fruit de mes labeurs ; et si j'avais oublié que *le soleil du matin ne dure point tout le jour*, je serais peut-être encore à tenir les mancherons de la charrue.

CHARLES. — Oh ! M. Bardin, combien je vous remercie de m'avoir dit un mot de vos travaux. Les succès que vous avez obtenus donnent de l'ardeur à deux bras paresseux. Je suis jeune et je ne désespère pas de marcher sur vos traces, si vous voulez bien me permettre de consulter quelquefois votre vieille expérience.

BARDIN. — Je vous accorde tout ce que vous me demandez. Je vois avec plaisir que vous cherchez toujours à vous instruire. Dans votre situation, *il ne faut mépriser ni un brin d'herbe, ni un conseil : un brin d'herbe peut sauver la fourmie qui se noie ; un conseil, redresser l'homme qui se fourvoie.*

Écoutez les conseils des personnes qui vous engagent à accorder la plus grande surface possible aux plantes fourragères. Rappelez-vous que les spéculations à l'aide du bétail, ne sont lucratives que lorsque les animaux sont bien nourris. Rappelez-vous encore que bien nourrir les animaux que l'on possède, c'est commencer leur amélioration.

Adieu, mon ami, ne vous laissez pas abandonner à l'oisiveté ; redoublez d'ardeur si vous voulez être heureux un jour : *L'oisiveté ressemble à la rouille, elle use beaucoup plus que le travail, tandis que l'activité est la mère de la prospérité.*

Travaillez dans la carrière agricole, c'est le fonds qui manque le moins, ne comptez pas sur le présent et surtout sur vos amis, vous seriez dupe de l'auteur.

Le blé germé pour semence.

— Un de mes voisins de campagne, M. Bellanger, cultivateur très-intelligent à qui je parlais du moyen que j'ai proposé dans ma notice de 15 de ce mois, au moins pour assurer la récolte et la qualité du blé destiné aux futures semailles, m'a raconté un fait intéressant que je m'empresse de publier ; il eut lieu dans l'année pluvieuse de 1853 ou de 1854.

Le blé de ce fermier étant resté longtemps sur la terre après avoir été coupé, avait beaucoup souffert de l'humidité. Aussi, vers le milieu de septembre une grande partie de ce blé avait-il germé dans les granges. M. Bellanger eut l'idée de faire battre une certaine quantité de gerbes et de semer à cette époque, le 13 septembre, les grains les plus germés, c'est-à-dire qui n'avaient pas passé à travers le grand crible. La plupart de ces grains portaient des germes de 3 à 6 cent. (un et deux poignées) et même plus. Deux sillons furent enssemencés ainsi, et le blé qui en provint acquit une grande vigueur et n'était même que trop épais. Seulement, comme cela arrive souvent dans les blés faits de trop bonne heure, il se tint mal et versa au moment des grandes pluies de l'année suivante. Le grain moins germé, provenant du même criblage, fut semé vers la Toussaint, époque ordinaire des semailles

dans notre courtoisie, et donna une excellente récolte.

De ces deux faits, il résulterait la preuve que le blé qui a subi un commencement de germination est également propre, plus tard, aux semailles. — Les craintes que j'ai manifestées dans ma notice du 15 de ce mois ne seront alors pas fondées.

La constatation de ce fait a trop d'importance, surtout dans les circonstances actuelles, pour que je ne croie pas devoir engager vivement les cultivateurs à faire, dès à présent, des essais de ce genre. La connaissance de résultats que donneront les grains dans les quels on n'a provoqué un commencement de travail de germination, ou qu'on aura mis d'ores déjà germés, et semés immédiatement, puis deux ou trois mois après leur sèjour dans les appartements non habités, ne paraît surtout présenter un grand intérêt.

Il y en a un très-grand aussi à constater les réserves que donneront des blés semés aussitôt après la récolte, puis fauchés successivement pour fourrage vert, en ayant soin toutefois de ne pas couper trop près de terre.

Peut-être cette double propriété de donner un fourrage d'arrière-saison ou de printemps, et plus tard, une récolte de grain se trouverait-elle dans certaines variétés de blés, comme cela a lieu pour le seigle de la Saint-Jean.

VICTOR CHATEL (de Vire).

(Journal des Cultivateurs.)

Conduite des animaux.

IMPUISSANCE DE L'IGNORANCE ET DE LA BRUTALITE.

Dans une de ses chroniques, M. H. d'André a pu la défense des chevaux contre la brutalité de certains charretiers. Une personne nous raconte à ce sujet un fait dont elle a été témoin dernièrement :

Un lourd charriot avait à gravir la petite montée du boulevard Bonne-Nouvelle, qui commence à la porte Saint-Denis et finit au théâtre du Gymnase. Il était sept heures du matin, le sol était glissant et les chevaux avaient peine à tenir pied. Le véhicule restait en place; le charretier, dans un accès de fureur, se mit tout coup à frapper ses chevaux sur la tête avec le manche de son fouet.

Un monsieur d'une quarantaine d'années, indigné de cette cruauté, s'avança vers lui et lui dit : " Imbécile, brutal ! c'est comme cela que tu saisis ton métier ? tu ne vois donc pas que tu ahuris tes chevaux et les rends incapables d'agir ? " Au lieu d'accueillir cette remontrance, le charretier répondit grossièrement et fit mine de lancer un coup de fouet. Mais notre interlocuteur le prévint par un coup de canne bien appliqué.

" Tiens cela, continuait-il en jetant son manteau au charretier, et je vais te montrer comment on gouverne les chevaux. "

En disant cela, il prit les rênes, et quelques instants après le charriot arrivait au haut de la montée. Le monsieur reprit alors son manteau des mains du charretier et lui remit cinq francs en disant : " Voilà pour

le coup de canne que je t'ai donné; que cela te serve de leçon et t'apprenne à être plus humain envers les animaux. "

Le héros de cette aventure était M. M..., ancien officier de cavalerie, qui possède et fait valoir en Picardie une grande exploitation agricole.

(Patrie, 18 décembre.)

Culture des pommes de terre.

Pendant un voyage récent dans le comté de Ste. Claire, Etat de l'Illinois, un ami du Rural World et Valley Farmer dit avoir vu des centaines d'acres de terre couverts de paille. Le sol avait été labouré et hersé, des pommes de terre avaient été mises dans les sillons et toute la surface couverte d'une couche de paille, de six pouces d'épaisseur environ.

On ne s'est plus occupé de ces pommes de terre jusqu'à ce que le temps fut venu de les arracher, et on a obtenu 2 ou 300 minots par acre. La paille étouffe les mauvaises herbes et tient le sol frais et humide. La paille est râtelée à l'automne et l'on cueille alors les patates blanches et nettes. Les pommes de terre qui viennent ainsi sous la paille sont les plus recherchées et celles qui se vendent le plus cher sur le marché.

(L'Ere Nouvelle.)

Maximes agricoles.

Le premier principe à suivre dans le choix d'un assolement consiste à l'adapter aux moyens que l'on possède pour le mettre à exécution, et aux ressources dont on dispose. — De Gasparin.

Il n'y a de bons assolements, base d'un système durable de culture, que celui qui rend suffisamment à la terre, en même temps qu'il donne des profits satisfaisants. — Schwerts.

ANNONCES.

NOUVELLES MARCHANDISES.

VENANT d'être reçus, Drap de Moseon, Drap de Molleton, Drap de Castor, Drap de P'tote, Drap double foulé, Nouvelles Etoffes pour Palletots, Nouveaux Tissus d'Ecosse, Nouveaux Tissus de manufactures du pays, Vêtements au tricot, Flanelle blanche et de couleur, Flanelle de goût, Chemises de Fanelle.

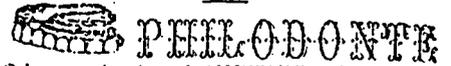
NOUVELLES Etoffes à Robes pour l'Automne et l'Hiver, Nouvelles Etoffes pour Mantilles d'automne et d'hiver, Nouvelles garnitures de Robes et de Mantilles, Echarpes et Châles dans les dernières goûts, Châles au tricot.

NOUVEAUX Chapeaux de Fentre pour Messieurs, Casquettes d'automne, Chapeaux Ecosais, etc.

En vente chez

HAMEL et FRÈRES, 2 nov. 1866. Québec, Rue Sous-le-Fort.

LE CONSERVATEUR D. S DENTS



Odorant du Dr. POURTIER, chirurgien-dentiste. Préparation hygiénique scientifiquement composée pour purifier la bouche, conserver les gencives et les dents. A vendre chez tous les pharmaciens et à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes.

2 novembre 1866.

NOUVELLES MARCHANDISES SECHES

Patrons de Robes

Popelines rayés, Lustrés rayés, Draps de Paris rayés, Mérinos Français de toutes les nuances.

Vêtements de dessous

Chemises du Canada L. W., Caleçons du Canada L. W., Chemises et Caleçons d'Ecosse L. W., Lunetteries du Canada et d'Ecosse, de toutes grandeurs et de toutes couleurs, garantis donner satisfaction.

Nouveaux Tweeds

Tweeds du Canada et d'Ecosse, tout laine, Flanelles du Canada, toute laine.

A vendre chez

LÉGER et RINFRET

No. 4 rue St. Jean, Haute-Ville

15 octobre, 1866. Québec.

E. BAZARETTI,

MARCHAND DE TABAC

No. 39, Rue du Pont (Craig), St. Roch,

QUEBEC,

REMERCIÉ les cultivateurs et ses amis de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux et les informe qu'il vient d'ajouter une Papeterie à son commerce de tabac.

Il aura constamment en mains Tabac en feuille, en poudre, à fumer et en torquette, Cigares, Pipes en bois et en terre, Allumettes, Sacs à tabac, Tabatière, etc., etc. qu'il vendra au plus bas prix.

La papeterie sera toujours bien assortie de Livres de comptes et de notes, Papier à écrire, Enveloppes, Plumes, Encre, Crayons, Porte-monnaie, Porte-Cigares, Chapelets, Croix, Médailles, etc., etc.

Et aussi un grand assortiment de Parfumeries françaises et anglaises.

15 octobre 1866.

A vendre, à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes :

HUILE DE CHARBON

de la meilleure qualité.

MOULIN A COUDRE
DE
VICTORIA
A l'usage des familles.

L'AGENCE pour la vente de ces mou-
lins donne un profit net de \$10.00 a
\$15.00 par jour!!!

Plusieurs personnes trouveraient de l'em-
ploi pour la vente de moulins à coudre, à
l'usage des familles, la plus grande inven-
tion de notre siècle par ses nouvelles amé-
liorations. Avec ce moulin on peut ourler,
rabaître les costures, border, condoumer,
piquer et border de la manière la plus par-
tante et la plus régulière. Aucune famille
ne devrait se priver de ce moulin sans ri-
vaux, par la qualité et le prix.

Ce moulin sera envoyé à ceux qui feront
parvenir au soussigné propriétaire, \$15.00
dans une lettre enregistrée.

Les soussignés paieront dix à quinze
piastres par jour, à ceux qui agiront comme
agents pour la vente de ces moulins à
coudre, ou soixante-et-quinze piastres par
mois, dépenses payées.

Pour renseignements s'adresser, par lettre
affranchie, au soussigné

GATES & Co.,

No. 14, King Street East.

15 septembre 1866. Toronto, C. W.

GRANDE REDUCTION

SUR LES

Marchandises de Coton!

Cotons nouveaux venant d'être reçus et of-
ferts aux taux de la baisse actuelle en
Angleterre.

CHEZ

MONTMINY ET BRUNET,
SAINT-ROCH, QUEBEC.

MONTMINY et BRUNET informent
leurs pratiques et le public qu'ils
viennent de recevoir par les derniers stea-
mers d'Europe une grande quantité de Co-
ton de toute espèce acheté pendant la baisse
énorme qui a eu lieu sur ces effets sur les
marchés anglais dans le cours du mois der-
nier, les acheteurs trouveront les prix bien
bas, et la qualité des effets bien meilleure
que par le passé. Ces effets consistent en
Shirting, Coton des Indes, Coton Jaune,
Coton double large pour drap de lit, jaune
et blanc, Indiennes, Coton filé blanc et
bleu, Couvre-pieds blanc et de couleurs, et
beaucoup d'autres espèces de coton.

— AUSSI —

Une caisse de toile fine en coupons de
qualité supérieure et à bas prix.

— DE PLUS —

Un grand lot d'étoffes à Robes offert à 25
p. 100 de réduction sur les prix du prin-
temps.

MONTMINY et BRUNET,
Saint-Roch, Québec.

15 août 1866.

SIMON BEDARD
HORLOGER ET BIJOUTIER

Québec, No. 27, rue St. Jean
en de dans des murs

INFORME les cultivateurs qu'il a toujours
en mains un assortiment considérable
de bijouteries, telles que montres en or de
tous genres, montres d'argent, chaînes en
or pour Dames et Messieurs, boucles d'o-
reilles, bagues et jones pour mariage de
meilleure qualité, bracelets en or et en jet,
bortons de chemise de toutes sortes, épin-
glettes et boucles d'oreilles en jet, argente-
rie de toutes sortes, telles que cuillères,
fourchettes, plats à pain, plats à biscuits,
huiliers, etc., etc.

Aussi : horloges de tous patrons et de
tous les goûts, en bronze, imitation de pa-
pier mâché, fer, acajou, etc. Sacs de vo-
yage, porte-manteaux en maroquin, lu-
nettes d'opéra, et un grand nombre d'objets
de fantaisie trop longs à énumérer.

Les montres, horloges et bijouteries se-
ront réparées avec soin et exécutées sous
le plus court délai.

Tous articles à être réparés dans cet éta-
blissement sont placés dans un coffre à l'é-
preuve du feu et des voleurs.

On peut aussi se procurer une variété
considérable de feux d'artifices de toutes
espèces et de tous prix.

15 août 1866.

TERRE A VENDRE

UNE magnifique terre, dans la paroisse
de St. ELOI, comté de Temiscouata,
contenant quatre arpents de front sur qua-
rante-deux de profondeur, avec maison,
étâle et grange. Cette terre n'est qu'à 40
arpents de l'Eglise.

Conditions de paiement très-libérales.

S'adresser à M. le Curé du lieu,

J. C. G. GAUDIN, Ptre

MARCHAND - EPICIER.

Je soussigné a l'honneur d'informer le
public, qu'ayant un assortiment consi-
dérable d'Épicerie fraîche, de Vins et
Liqueurs de toutes sortes, est prêt à satis-
faire toutes commandes qui pourraient lui
être faites par écrit ou autrement. Il en
fera l'expédition, par le Grand Tronc or
les Bateaux-à-vapeur, sous le plus court
délai.

JOSEPH LACHANCE,

No. 3, rue Sous-le-Fort et No 3, sur
l'ancien marché. B.-V., Québec.

J. B. C. HEBERT,

ET

J. ANCTIL,

Notaires et Agents,

ONT transporté leur bureau dans l'an-
cienne maison occupée par Chs. M.
DeFoy, éer, No 15, rue St Joseph, Haute-
Ville, Québec.

BUREAU DU REVENU DE L'INTERIEUR

QUEBEC, 27 avril 1866

TOUTES les licences d'auberge, d'Hôtel
et de magasin pour l'année courante
expireront le 30 avril courant.

Toute personne qui détaillera des liqueurs
spiritueuses ou fermentées après cette date,
sans licence, sera, sur plainte et conviction,
passible d'une amende de \$50 ou 3 mois
d'emprisonnement.

Le droit gouvernemental sur les licences
d'auberge dans les limites de la cité sont
de \$11

Sur les licences d'auberge en dehors
des limites..... 34

De dans les villes incorporées (tel que
la ville de Lévis)..... \$ 39

Sur les licences pour détailler par 3 de-
mi chopines de liqueurs spiritueuses
et fermentées, un droit millième de..... 21

Sur les licences d'encansem..... 21

Sur les licences pour tables de billard,
pour chaque table..... 51

Sur les manufactures de tabac en la cité
ou à la campagne..... 25

Sur les brasseurs..... 60

Sur les distillateurs..... 100

Ce droit est payable en sus de toute taxe
municipale, imposée par la Corporation de
la cité ou les Conseils de comté ou Conseils
locaux.

La bière est soumise à un droit d'accise de
3c par gallon.

Les spiritueux et alcools, sont soumis à un
droit d'accise de 30 c par gallon.

Tabac commun coupé paie un droit de... 5c
par livre.

Tabac en Torquette, cavendish, etc... 10c
par livre.

Tabac en pondie..... 10c par livre.

Les ventes par encan sont soumises à un
droit de 1 p.c. sur les produits de la vente.

Aucun argent n'est reçu après les heures
de banque.

Bureau du REVENU DE L'INTERIEUR,
CHAMBRES VICTORIA, Rue Saint-Paul,
13 septembre 1866 Québec.

BROME DE SCHRADER,

Importé de la maison Vilmorin, Andrieux
et Cie., de Paris, par le propriétaire de
la Gazette des Campagnes.

On peut se procurer à l'imprimerie de
la Gazette des Campagnes de la graine de
Brome de Schrader.

Les écrits qui ont paru dans les Nos. de
la Gazette des Campagnes du 1er mai et
1er juillet 1865, ainsi que du 2 janvier 1866,
recommandant la culture de cette plante
fourragère, pouvant donner deux récoltes
par été, suffisent pour inviter les cultiva-
teurs à envoyer 25 cents en estampiles, par
lettre affranchie, au soussigné qui s'empressera
de leur faire parvenir, par le retour de
la malle, un paquet de cette graine, suffi-
sant pour en faire l'expérience, et pouvoir
se procurer de la graine pour l'année pro-
chaine.

FIRMIN H. PROULX

RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné, qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelque temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches que lui semblent les mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les ruches suivantes :

La Ruche de l'Amateur,

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système. — Prix : \$5.00.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur. — Prix : \$2.50.

BOITES-A-MIEL qui se vendent sur le marché au même prix que le miel; dessus et dessous en bois, côtés en verre. — La doz. \$1.60.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, Apiculteur.

Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent — Coutellerie de Rodgers — Ustensils de ménage — Quincaillerie, etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9¹/₂, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY, près de l'Eglise.

14 avril 1866.



AVIS.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE,

ENTRE

Québec et les Ports d'en Bas.

Le Steamship en fer à hélice supérieur,

LADY HEAD,

A. MARMEN, Maître.

LAISSERA le QUAI ATKINSON, pour PICTOU, la NOUVELLE ECOSSE, MARDI, le 6 NOVEMBRE 1866, à QUATRE heures P. M. arrêtant en allant et en revenant, aux Ports ci-dessus :

BASSIN DE GASPE,

PÉRCÉ,

PASPÉBIAC,

DALHOUSIE,

MIRAMICHI,

SHÉDIAC et

PICTOU.

Tout le bagage au risque des propriétaires.

Le passage payé et des lits obtenus au Bureau.

On ne recevra pas de fret après 2 heures P. M., le jour du départ.

Pour le fret et le passage s'adresser à

F. BUTEAU, Agent,

Quai Atkinson, rue St. Jacques, Québec.

F. A. ST. LAURENT
IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE
No. 6, rue et faubourg St. Jean
QUEBEC.



F. A. St. L. a constamment en mains :

Ferronneries de tous genres, Ferrures de maisons, Outils pour les ouvriers, Glaces de miroirs, Couleurs sèches et à l'huile, Vitres, Mastic, Huile pour peinture, Pinceaux, Brosses, Ferblanc, Tôle, Pistolets, Fusils, Poudre, Plomb, Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce magasin un assortiment complet d'instruments pour l'agriculture.

À vendre en gros et en détail.

J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,

No. 9 Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC DÉPART ET ARRIVÉE DES CHARS

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	10 00 A M	3-55 P M
Hallow	10-10	3-45
Chaudière Junction	10-30	3-22
St Jean Chrysostôme	10-43	3-07
St Henri	11-00	2-50
St Charles	11-26	2-25
St Michel	11-45	1-50
St Valier	11-58	1-37
St François ou Berthier	12-15 P M	1-18
St Pierre	12-30	1-05
ST THOMAS	12-48	12-48
Cap St Ignace	1-10	12-08
L'Anse à Gile	1-20	11-58 A M
L'ISLET	1-33	11-46
Trois Saumons	1-50	11-31
St Jean Port Joli	2-03	11 21
Elgin Road	2-20	11-04
St Roch	2-32	10-51
St Anne	2-16	10-38
Rivière Onelle	3-09	10-15
St Denis	3-29	9-56
ST PASCAL	3-46	9-39
St Hélène	4-03	9-22
St André	4-23	9-02
St Alexandre	4-33	8-52
Chemin du Lac	4-43	8-39
RIVIÈRE-DU-LOUP	5-03	8-19
	5-23	8-00

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,

Surintendant local.

DEMENAGEMENT.

F. O. VALRAND

DEPOT D'HUILE DE CHARBON ET DE LAMPES.

A transporté son établissement au No. 6, Côte de la Basse-Ville, Québec, deux portes plus bas que l'ancien poste.

Il vient de recevoir un bien grand assortiment de lampes de toutes espèces, Lanternes, Fanaux brûlant l'huile de charbon sans cheminée, aussi globes, cheminées, mèches, brosses, Abas-jour et tout ce qu'il y a de plus nouveau dans ce genre d'articles. Le tout à des prix très-modérés pour argent comptant.

— AUSSI : —

2,600 Gallons d'huile de charbon marqué *Parson* No. 1.

7,400 Gallons d'huile de charbon marqué *Liverpool* 1^{ère} qualité.

2,580 Gallons d'huile de charbon marqué *Ceder Creek* 1^{ère} qualité.

A vendre en gros et en détail.